DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Technique de Réseau DGA

du 4 mai 2021

Les LDG ICT/TCT : un projet sans vision RH globale

Monsieur le Délégué, Mesdames et Messieurs les membres du comité technique de réseau,

FO Défense ne constate aucune modification substantielle par rapport à la version des textes présentés lors du dernier CTR.
FO Défense regrette amèrement cette position.

Sur la forme, des fiches techniques auraient pu accompagner formellement les projets de textes de ce CTR. C'est une pratique commune au CTM, et il aurait été de bon ton de les retrouver au CTR d'aujourd'hui, pour que nous formulions notre avis.

Sur le fond, il aurait pu être évoqué dans ce texte le plan stratégique des ressources humaines, une politique de promotion sociale ambitieuse par un passage marqué de TCT en ICT, un vote sur les compétences de la CPS ICT marquant ainsi l'attachement à un dialogue social global. Ce texte manque d'ambition et il n'est ni à l'image des enjeux et des défis que la DGA doit relever dans sa politique RH, ni à la hauteur de l'ambition technique et d'expertise portée par les ICT/TCT, qui pourtant est le régime privilégié au recrutement par la DGA.

L'ordre du jour nous amène donc à examiner à nouveau aujourd'hui le projet des lignes directrices de gestion des ICT et TCT de la DGA et du SIAé. Le document proposé à notre examen et à notre vote n'est qu'une pâle copie des LDG mises en place au niveau ministériel depuis un an. FO se demande ainsi où sont inscrits les critères d'avancement dans les différentes positions. Ces critères sont pourtant bien définis dans les LDG des Fonctionnaires.

FO Défense veut réitérer deux remarques :

Le choix de décliner la loi de transformation de la fonction publique à la CPS ICT, sans aucune obligation de le faire, interpelle FO Défense. Ce choix démontre une volonté de mettre un terme au dialogue social et va totalement modifier le droit des dossiers des agents, et ce sur trois points :

FO DÉFENSE

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

DÉCLARATION LIMINAIRE

- **Une transparence** : la CPS permettait aux organisations syndicales d'examiner en toute transparence les droits de l'agent avec l'ensemble des critères : avancement, augmentation salariale, ancienneté de carrière. Cela ne sera plus le cas avec la suppression de l'article 5.
- **Des partenaires reconnus** : les organisations syndicales et l'administration se réunissaient ensemble.
- **Un calendrier partagé et connu à l'avance** : les tenues des CPS donnaient un cadencement à l'examen des travaux.

C'est ce processus qui est cassé et qui est remplacé aujourd'hui par les LDG. Les LDG sont un cadre général mais qui ne prennent leur sens que si les mesures catégorielles budgétaires sont à la hauteur de cette politique générale. Ces négociations sont difficiles. FO Défense ne remet pas en cause l'engagement des services de la DRH sur ce point. FO constate, par exemple, que le coup de pouce et les mises en trajectoire qui devaient être des mesures transitoires deviennent pérennes.

La DGA a-t-elle, dans cette réalité de contraintes budgétaires qui va marquer l'Etat dans les années à venir, les moyens de sa politique ? Pourra-t-on donc, dans ce contexte, rendre attractif et fidéliser ces ICT pour maintenir les compétences de la DGA au plus haut niveau ?

FO Défense n'est pas favorable à une politique de mono recrutement.
FO a un point de désaccord avec la politique de recrutement que vous mettez en œuvre.
FO prône des parcours professionnels pour tous, sans concurrence, car c'est ainsi que peuvent être assurées, de manière pérenne, les missions de la DGA autour d'une expertise technique.

FO Défense demeure donc vigilante aux réponses que vous apporterez et aux débats qui vont marquer les travaux de ce CTR.

Monsieur le Délégué, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.

Le 4 mai 2021

FO DÉFENSE